

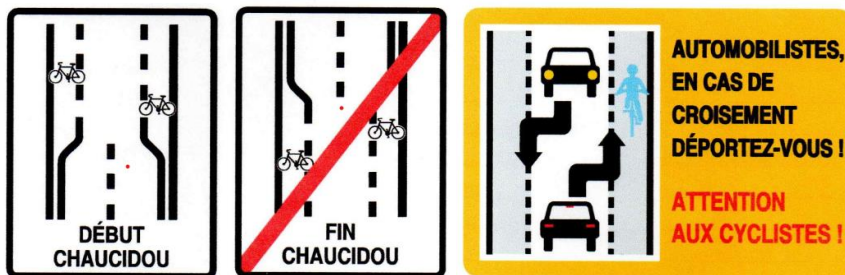
Le CHAUCIDOU Comment ça marche ?

Lors d'un croisement entre 2 véhicules motorisés sur la bande centrale, ces derniers se déportent à vitesse réduite sur les bandes latérales pour se croiser en toute sécurité et en respectant bien sûr la présence éventuelle d'utilisateurs en mode doux sur les bandes latérales puis reprennent leur position initiale sur la voie centrale pour continuer leur route.



Dans le cas où la présence de cyclistes ou de piétons gênerait cette manœuvre de croisement, la règle reste la **priorité aux vélos et piétons** sur les voies latérales. Les conducteurs de véhicules motorisés devront alors ajuster leur vitesse pour chevaucher les bandes latérales et rester derrière le vélo ou le piéton avant de pouvoir reprendre leur position sur la voie centrale.

Des panneaux aux entrées et sorties de la zone CHAUCIDOU et des panneaux pédagogiques rappellent l'utilisation et le comportement à adopter pour le croisement de 2 véhicules.



Quels sont les avantages, les effets et les changements de comportement qu'apporte le CHAUCIDOU ?

Cet aménagement va avoir des conséquences positives sur la vitesse (qui va diminuer) et les conducteurs seront plus attentifs aux autres modes de déplacements doux tels que les vélos, les trottinettes, la course et la marche à pied.

Le CHAUCIDOU va entraîner très rapidement une modification des habitudes de conduite des utilisateurs réguliers de la voie car la routine d'un trajet et la connaissance de l'environnement favorisent les vitesses élevées.

Le CHAUCIDOU favorise la fluidité du trafic avec des vitesses apaisées.

Le CHAUCIDOU facilite la circulation des cyclistes, rassure les piétons et favorise la pratique du vélo.

C'est un facteur de succès pour une circulation plus respectueuse des modes de déplacements doux en zone péri urbaine mais aussi en voie urbaine et en particulier sur les axes où la vitesse n'est pas respectée.